

TROIS QUESTIONS À

Le cercle des offices managers accueille le notariat

Inf. 14

Depuis 2006, le Cercle des offices managers et secrétaires généraux (Com'SG) accompagne les cabinets d'avocats dans le développement de leur structure. Aujourd'hui, cette association ouvre ses portes aux notaires. Explications avec Mireya Berteau, chargée de cette nouvelle branche.

Quelles sont les activités de Com'SG ?



L'association est née du besoin que rencontraient les administrateurs de cabinets d'avocats de se regrouper pour partager leurs expériences. L'échange de bonnes pratiques en matière

de direction d'entreprise est le cœur de notre activité. Nous proposons à nos adhérents de faire partie d'une communauté qui partage les mêmes préoccupations au quotidien. Les sujets traités sont variés : gouvernance, rentabilité, développement de la clientèle, digitalisation, protection des données, management, ressources humaines, internationalisation... Notre bureau, composé d'experts bénévoles, organise des formations mensuelles sur ces différents thèmes. Notre plateforme numérique permet ensuite aux professionnels de faire part à la communauté des difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans la direction de leur cabinet. Les autres membres apportent alors les solutions qu'ils ont pu expérimenter.

Sur quelles questions les notaires vous sollicitent-ils ?

Les notaires ont commencé à nous solliciter pendant la période de confinement. Leurs problématiques étaient liées au télétravail. Il s'agissait de s'approprier les outils numériques, gérer des collaborateurs à distance, ou encore entretenir la relation client. Les sujets ont ensuite évolué vers le management et des questions plus pointues, notamment en matière financière. Nous nous sommes rendu compte que les problématiques étaient communes à celles rencontrées par les avocats, en particulier sur les sujets d'organisation et de recrutement.

La réactivité du chef d'entreprise aux nouvelles réglementations est aussi un point essentiel. Je pense par exemple à la RSE qui devient un enjeu important dans le contexte de crise énergétique qui s'annonce. Tout dirigeant doit pouvoir s'emparer de ces sujets rapidement, d'où l'intérêt d'être accompagné. Nous discutons actuellement avec une trentaine d'études qui souhaitent adhérer afin de déterminer plus précisément les besoins des notaires.

Quels bienfaits attendez-vous de cette ouverture à l'univers notarial ?

Les notaires apportent leur vision des choses qui est extérieure et complémentaire à celle des avocats. Les deux professions se connaissent et se côtoient. De plus en plus d'offices et de cabinets se regroupent dans une même structure. Grâce à Com'SG, chacun peut faire bénéficier l'autre de ses connaissances. Les notaires sont par exemple plus avancés en matière de digitalisation, avec la signature électronique à distance. Les avocats ont peut-être plus à apporter en termes de notoriété et de positionnement ; autrement dit, comment se faire connaître auprès du public. L'association est là pour mettre en relation ces univers et les soutenir dans leurs interrogations. Notre but est d'aider à la professionnalisation de la fonction de dirigeant. C'est pour cela que nous avons décidé d'élargir notre cercle à la profession notariale.

Propos recueillis par Sarah Bertone

COM'SG

L'association a été fondée par Angela Trivisonno, secrétaire général du cabinet Latournerie Wolfrom Avocats, et Blandine Canque, office manager du cabinet Cotty Vivant Marchisio & Lauzeral. Elle rassemble plus de 8000 avocats en France et entend prendre de l'ampleur grâce à son ouverture aux notaires et aux business developers.

« BRÈVE

Transactions Immobilières

Bonnes pratiques de collaboration entre professionnels

Afin de solidifier juridiquement les transactions immobilières dès le stade de l'avant-contrat, le Conseil supérieur du notariat (CSN) a publié un livret de « 3 bonnes pratiques de collaboration entre notaires et professionnels de la transaction ». Le message : la collaboration doit débuter le plus en amont possible de l'acte. Il invite ainsi les professionnels à prendre contact avec le notaire dès la conclusion de mandat afin de réduire les délais de traitement de dossier par la suite, et à lui transmettre un avant-contrat avant signature. Tous les échanges sont envisagés de manière dématérialisée et sécurisée. Le CSN fournit en annexe les questionnaires vendeurs et acquéreurs utilisés par le notariat, ainsi qu'une liste des pièces à fournir pour que l'avant-contrat puisse être rédigé.

Actualités CSN, septembre 2022

Experts-comptables

77^e Congrès des experts-comptables

C'est en format hybride, à Paris et en ligne, que se déroulera le 77^e Congrès des experts-comptables du 28 au 30 septembre. Le thème de cette édition est « l'expert-comptable au cœur de la société », s'inscrivant dans la continuité des 100 propositions formulées dans le cadre de l'élection présidentielle. Avec ce thème, les professionnels affirment « leur rôle central au cœur de l'activité économique, sociale et sociétale ». Au programme de cette édition : le développement des missions face à la notion de durabilité, le développement des cabinets face aux mutations du marché, le rôle de l'expert-comptable en tant qu'acteur de la société et des territoires mais aussi acté au cœur du numérique.

congres.experts-comptables.com/programme

Foncier

L'OGE réaffirme l'importance de sécuriser les droits des propriétaires



L'Ordre des géomètres experts (OGE) a réagi à la décision de la Cour de cassation en date du 29 juin 2022 affirmant le monopole des géomètres experts en matière de cession de biens fonciers, y compris pour ceux soumis au régime de la copropriété.

« L'arrêt de la Cour [...] vient sécuriser et protéger les droits de tous les propriétaires, ce que nous saluons », a déclaré le président de l'OGE, Jean-Pascal Pascual. Les professionnels soulignent qu'il n'y a pas de régime de « sous-propriété », que l'absence de propriétaire d'un terrain ou d'un lot de copropriété « les garanties doivent être les mêmes ». Ils estiment que « la contrepartie financière à fournir par le copropriétaire reste par ailleurs très raisonnable au regard de la garantie et de la sécurité tant juridique qu'économique offertes ».

Communiqué de presse, OGE, 8-9-2022